

ENQUÊTES

L'opinion des Français sur le chômage

par Philippe Faure *

Par convention avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'enquête annuelle du CREDOC sur les conditions de vie et aspirations des Français intègre des questions concernant le chômage, son indemnisation et quelques aspects de son traitement social (voir l'encadré ci-dessous). En 1987, des questions concernant le revenu minimum et la politique de réinsertion des chômeurs de longue durée ont été introduites.

Le poids du chômage dans la vie des Français

Un Français sur quatre a connu le chômage au moins une fois au cours des dix dernières années dont 9 % de façon récurrente. Ce résultat concerne l'ensemble de l'échantillon qui comprend des personnes n'ayant jamais travaillé et n'étant pas inscrites à l'ANPE (étudiants, une partie des ménagères) ou ayant arrêté de travailler depuis plus de 10 ans (certaines femmes au foyer, certains retraités).

Par ailleurs, le chômage pour soi ou pour l'un des membres de son foyer est présent à la date de l'enquête pour 14 % des personnes interrogées ; absent, il est ressenti comme une menace pour 13 % des personnes interrogées.

Parmi les personnes qui ont cessé d'exercer même provisoirement une activité professionnelle, le premier motif de départ est la retraite (38 %) ; les licenciements et départs en préretraite (18 %) viennent en deuxième position à égalité avec les arrêts liés à la maternité ou à l'éducation des enfants. La maladie ou l'invalidité arrivent en troisième position (10 %).

Une inquiétude qui s'accroît

Une forte majorité des personnes interrogées pense que le chômage

risque du chômage pour eux-mêmes ou pour leurs proches au lieu de 58 % en 1985 et 1986.

En fait, l'augmentation de l'inquiétude des Français ne concerne pas seulement le risque de chômage : sur une période de six ans, on peut repérer une sorte de « mouvement général des inquiétudes » dans lequel le chômage s'inscrit et qui touche aussi bien la maladie grave, les accidents du travail, les agressions dans la rue et les accidents de la route. Pour tous ces risques, l'inquiétude augmente en 82 et 83, diminue en 84 et 85, s'accroît de nouveau ou se stabilise en 86 et 87. Depuis que la question est posée (1981), le chômage conserve d'ailleurs la troisième place comme sujet d'inquiétude derrière l'accident de la route et la maladie grave.

La solidarité en faveur des chômeurs et des pauvres...

Les Français font de la lutte contre le chômage et la pauvreté une priorité de la politique sociale : les chômeurs leur apparaissent à la fois comme étant ceux qui suscitent le

va encore augmenter dans les années qui viennent ; ces pessimistes sont cependant moins nombreux en 1987 (68 %) qu'en 1986 (73 %). Malgré cela, l'inquiétude que suscite le chômage s'accroît : 62 % des enquêtés se disent « assez inquiets » ou « très inquiets » face au

Tableau 1

FRÉQUENCE DU CHÔMAGE AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Au cours des 10 dernières années, avez-vous été au chômage ? (y-c si chômage actuellement)					
Oui, 1 fois	Oui, 2 fois	Oui, 3 fois ou plus	Recherche d'un premier emploi	Non, jamais	Ensemble
14,8	4,4	4,8	1,1	74,9	100,0 (1998)

MÉTHODOLOGIE

L'enquête porte sur un échantillon de 2 000 personnes d'au moins 18 ans représentatives de la population de nationalité française et tirées selon la méthode des quotas. Il s'agit d'un échantillonnage à deux degrés :

— les 2 000 enquêtés sont d'abord répartis selon les huit ZEAT (Zone Économiques d'Aménagement du Territoire).

— à l'intérieur de chaque ZEAT le choix des interviews respecte des quotas par taille de commune, sexe, âge et catégorie socio-professionnelle.

Un redressement a posteriori est fait à partir des critères de quotas ci-dessus.

La population enquêtée est composée en majorité de personnes dont le risque de chômage est nul (45 % des individus sont inactifs et 14 % appartiennent à la fonction publique) et pour cette caractéristique importante qui peut influencer sur les résultats de l'enquête, la représentativité de l'échantillon est assurée (l'enquête Emploi de l'INSEE de Mars 87 donne les mêmes chiffres). ■

(*) Philippe Faure appartient à la Division Conjoncture et Marché du Travail au Service des Études et de la Statistique.

Tableau 2

On éprouve parfois de l'inquiétude pour soi-même ou pour ses proches. Pouvez-vous me dire si les risques suivants vous inquiètent ?

a) Réponses détaillées pour le chômage en 1987

	Beau-coup	Assez	Un peu	Pas du tout	Total
Inquiétude au chômage	41,5	20,7	17,5	20,3	100

b) % de la population se déclarant « assez inquiète » ou « très inquiète » par risque en 1987

Maladie grave	Accident route	Chômage	Accident centrale nucléaire	Agression dans rue	Guerre	Accident travail
75,6	77,6	62,2	51,3	53,2	49,0	47,7

plus de dépenses, à égalité avec les malades et les handicapés et ceux pour qui elles sont le plus insuffisantes, à égalité avec les personnes âgées ; les pauvres sont considérés comme la catégorie pour laquelle on dépense le moins.

L'importance donnée à l'aide aux chômeurs et à la lutte contre la pauvreté se manifeste plus concrètement à travers l'avis favorable que recueillent les propositions redistributives et celles concernant le traitement social du chômage. Ainsi une majorité se dégage autour des choix suivants : déconnexion entre modalités d'indemnisation des chômeurs et activité antérieure, garantie d'un revenu minimum pour les pauvres et les chômeurs, dégressivité des allocations familiales par rapport aux revenus. Les mesures concernant les chômeurs de longue durée faiblement indemnisés sont également bien accueillies, qu'il s'agisse de la possibilité d'exercer à mi-temps, un travail d'intérêt général peu rémunéré ou d'occuper un emploi salarié de courte durée (petit boulot).

... et ses limites

Les Français connaissent le niveau moyen de l'indemnisation des chômeurs mais mal le nombre des allocataires. Deux personnes sur trois, savent que les chômeurs perçoivent des allocations inférieures au SMIC (en réalité, c'est le cas de 83 % des chômeurs indemnisés). Par contre, 26 % des enquêtés croient que tous les chômeurs sont indemnisés (au lieu de 22 % en 1986), 23 % croient que la proportion de non indemnisés est très faible (moins de 20 %) et 32 % ne se prononcent pas. Seule une per-

sonne sur six donne une réponse proche de la réalité (entre 31 et 50 %).

L'opinion n'est pas favorable à une augmentation des prélèvements pour financer les allocations de chômage. Dans le cadre de l'alternative proposée (hausse des prélèvements ou baisse des dépenses), une majorité absolue se dégage en faveur de la diminution des dépenses (55 % en 1987 contre 53 % en 1986 et 50 % en 1985) tandis que la hausse des prélèvements est préférée par 37 % des Français (au lieu de 40 % en 1985 et 1986). Les enquêtés qui pensent que tous les chômeurs sont indemnisés sont plus favorables que les autres à une baisse des dépenses (61 % de réponses favorables au lieu de 51 %).

Les enquêtés sont cependant placés dans le cadre d'une alternative étroite (augmentation des prélèvements ou baisse des dépenses). En fait dans leur esprit, le refus de la baisse des prélèvements n'implique pas obligatoirement la baisse des dépenses d'indemnisation. Pour faire face à la charge financière du chômage, deux moyens, la baisse des dépenses d'indemnisation et la redistribution des efforts de la collectivité en faveur des chômeurs, restent en concurrence dans l'enquête. On peut faire l'hypothèse que les Français sont favorables à cette deuxième solution qui ne remet pas en cause le niveau des dépenses d'indemnisation dans la mesure où ils ont estimé que c'est envers les chômeurs que les efforts de la collectivité sont le plus insuffisants.

Parmi ceux qui ont envisagé une diminution des dépenses d'indem-

nisation, seule une minorité (33 % en 1987) est favorable à une baisse du taux de couverture des chômeurs. Les choix se portent de plus en plus sur la réduction de la durée des versements (43 % des réponses contre 40 % en 1986) et de moins en moins sur la baisse du montant des allocations (17 % des réponses au lieu de 24 % en 1986).

Les conditions de l'indemnisation : une optique de solidarité plutôt qu'une optique d'assurance ?

44 % des enquêtés souhaitent que les indemnités de chômage soient modulées selon les ressources globales du foyer et 24 % qu'elles soient d'un montant identique pour tous. Au total, 66 % des opinions sont favorables à un système d'indemnisation indépendant du passé professionnel du chômeur. Cette optique s'oppose à l'optique assurance qui n'est retenue que par 31 % des Français lesquels optent pour le calcul des indemnités en fonction de la durée de l'activité antérieure ou du montant du salaire. Les Français sont donc favorables à un calcul des indemnités dans une optique redistributive. S'ils ne sont pas financièrement solidaires vis-à-vis des chômeurs, ils optent pour un système d'indemnisation ou la solidarité joue entre les chômeurs. Ce choix revient à déconnecter l'indemnisation du chômage de l'activité économique et permet de garantir des ressources à un maximum de chômeurs. Il est donc fondé sur le même principe que la proposition de revenu minimum pour les chômeurs.

Le revenu minimum plébiscité

85 % des personnes interrogées sont favorables à l'établissement d'un revenu minimum pour tous les chômeurs. Le montant moyen souhaité est de 3 800 F par mois et la dispersion des réponses est très faible (12 % des personnes préconisent moins de 3 000 F et 15 % proposent 5 000 F ou plus). Ce choix s'inscrit dans une perspective plus large de revenu minimum aux plus pauvres (82 % de réponses favorables). D'ailleurs, 59 % des enquêtés (contre 64 % en 1986) pensent que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur donne la possibilité de vivre tandis qu'une

minorité de 39 % (contre 36 % en 1986) pense que cela leur enlève tout sens des responsabilités.

L'importance accordée à la lutte contre la pauvreté se manifeste également à propos des prestations familiales : 80 % des personnes interrogées estiment que celles-ci doivent avoir pour objectif de lutter contre la pauvreté et 77 % souhaiteraient que les allocations familiales soient dégressives ou supprimées à partir d'un certain niveau de salaire.

Des petits boulots pour les chômeurs de longue durée

Deux questions sont destinées à recueillir l'avis de l'opinion sur les mesures de réinsertion concernant les chômeurs de longue durée qui ne perçoivent plus qu'une faible indemnité (environ 2 000 francs par mois).

Pour les PIL, l'aspect « intégration sociale » est valorisé par les Français tandis que pour les activités réduites, l'apport d'un complément financier est apprécié. Les minoritaires hostiles à ces mesures mettent l'accent sur les implications individuelles pour les premières (travail sous-payé) et sur les implications collectives pour les secondes (risque de généralisation du travail précaire).

Une première proposition concerne les activités d'intérêt général que ces chômeurs peuvent exercer à mi-temps en contrepartie d'une faible rémunération (500 à 750 F/mois). Il peut s'agir de l'entretien d'équipements collectifs ou d'espaces verts, de travaux administratifs dans une mairie, d'aide aux malades, aux personnes âgées, etc.

Plus de deux personnes sur trois jugent utile cette mesure qui renvoie de fait à la mise en œuvre des PIL pour les bénéficiaires de l'AFD et de l'ASS. Cette adhésion est fondée essentiellement sur l'idée que cela permet aux chômeurs de longue durée de ne pas se sentir rejetés de la société (50 % des personnes). En revanche l'idée que « cela peut les aider à retrouver un véritable emploi » ne recueille qu'un quart des réponses alors qu'il s'agit de l'objectif principal. Celui-ci est finalement mis sur le même plan que l'objectif secondaire qui consiste à apporter un complément de ressources à cette population peu indemnisée. La majorité des personnes hostiles aux travaux d'intérêt général estime qu'il s'agit essentiellement d'un moyen de faire travailler les gens en les sous-payant.

La deuxième proposition a trait aux emplois salariés de courte durée, « petits boulots déclarés » que des chômeurs peuvent exercer tout en continuant à percevoir une partie de leur indemnité de chômage.

Plus de 4 personnes sur 5 trouvent « normal » que des chômeurs faiblement indemnisés aient le droit de cumuler partiellement revenus d'un travail et allocation de chômage. Actuellement, ce dispositif s'applique aux bénéficiaires de l'ASS et l'opinion y est favorable parce qu'il apporte un complément de ressources (45 % des réponses) tandis que l'aide à la réinsertion professionnelle et le non rejet de la société sont moins cités (respectivement 25 % et 21 % des réponses). Les personnes défavorables à cette mesure invoquent avant tout la « concurrence déloyale » par rapport aux emplois permanents : « cela risque d'entraîner une géné-

ralisation des « petits boulots » au détriment d'emplois permanents ».

L'aide sociale envisagée avant la solidarité familiale

Un chômage de longue durée peut amener un enquêté et sa famille à manquer de ressources. Les droits à l'indemnisation étant supposés épuisés, on propose à l'interviewé d'autres solutions personnelles entre lesquelles il doit choisir.

Pour la première fois depuis 1978, le recours à l'aide sociale arrive en tête, le recours à des parents régressant à la seconde place. Le transfert des opinions entre ces deux alternatives est important : 42 % en faveur de l'aide sociale en 1987 contre 34 % en 1986 et symétriquement ; 32 % en 1987 contre 42 % en 1986 pour le recours aux parents.

La diminution en 1987 du recours aux amis et l'augmentation continue du recours aux organismes d'entraide depuis 1985 vont dans le même sens : on compte de plus en plus sur l'aide institutionnelle et de moins en moins sur les proches. Les Français ayant généralement appelé à la solidarité collective vis-à-vis des pauvres et des chômeurs, il n'est pas surprenant qu'ils y fassent appel eux-mêmes en cas de nécessité.

Si l'on remonte 8 ans en arrière, on constate en outre que le recours accru à l'aide institutionnelle constitue une tendance au-delà des fluctuations annuelles : en 1987, 51 % des enquêtés feraient appel à l'aide sociale ou aux organisations caritatives en cas de besoin au lieu de 33 % en 1979. Cette évolution constitue probablement un indicateur de développement des situations difficiles. ■